



20.05.2016

Dialogue 2030 sur le développement durable

Rapport rendant compte de la manifestation du 22 avril 2016 : Rapport national relatif à l'Agenda 2030

Sommaire

1	L'Agenda 2030 pour le développement durable et sa mise en œuvre en Suisse	2
2	Travaux au niveau fédéral pour la mise en œuvre et l'établissement des rapports en Suisse	2
2.1	Développement durable en Suisse et rôle de la Stratégie pour le développement durable	2
2.2	Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse	2
2.3	Rapports	3
2.4	Interaction entre rapports et Stratégie pour le développement durable	3
2.5	Coopération entre acteurs étatiques et non étatiques, prochaines étapes.....	3
3	Quatre points de vue sur les rapports nationaux sur les ODD.....	4
3.1	Point de vue d'économiesuisse.....	4
3.2	Point de vue de Solidar Suisse	5
3.3	Point de vue de l'International Institute for Sustainable Development, IISD-Europe.....	6
3.4	Point de vue du canton de Bâle-Ville	6
4	Prises de position des participants à la manifestation	7
5	Conclusion.....	8
6	Annexe 1: Déclarations des participants relatives aux quatre questions.....	9

1 L'Agenda 2030 pour le développement durable et sa mise en œuvre en Suisse

Stephan Scheidegger, directeur suppléant, Office fédéral du développement territorial ARE

Le 25 septembre 2015, lors d'un sommet des Nations Unies, les chefs d'États et de gouvernements ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030). Ce document a pour objectif de contribuer au développement économique, à la promotion du bien-être humain et à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale aussi bien qu'au niveau local. Il aborde en outre des thèmes tels que la paix, l'État de droit ou la bonne gouvernance, qui jouent un rôle crucial pour le développement durable. Le cadre applicable au financement et à la mise en œuvre du développement durable – appelé *Programme d'action d'Addis-Abeba* – fait partie intégrante de l'Agenda 2030.

Sur le plan international, la Suisse s'est fortement engagée en faveur de l'élaboration de l'Agenda 2030 et l'a passablement influencé. Elle a participé activement à la formulation des objectifs mondiaux de développement durable (ODD), ainsi qu'à la mise au point du mécanisme permettant de vérifier et de mesurer les progrès réalisés. Dans ce contexte, la Confédération s'est fondée sur un vaste dialogue mené avec les parties prenantes en Suisse.

Avec l'adoption de l'Agenda 2030, tous les États se sont déclarés disposés à atteindre les ODD d'ici à 2030, en contribuant de manière appropriée à la mise en œuvre de ceux-ci aux niveaux national et international. Les objectifs doivent être pris en compte dans les politiques, stratégies et processus de planification nationaux. L'état de la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport dans le cadre d'un mécanisme international de contrôle.

L'Agenda n'est pas contraignant juridiquement. Le Conseil fédéral est toutefois déterminé à l'appliquer aux niveaux national et international. Tous les niveaux étatiques sont appelés à y contribuer, tout comme l'économie, la société civile et les sciences.

2 Travaux au niveau fédéral pour la mise en œuvre et l'établissement des rapports en Suisse

Till Berger, coordinateur Stratégie pour le développement durable, ARE

Markus Wüest, chef de la section Observation de l'environnement, OFEV

Anne-Marie Mayerat Demarne, cheffe de la section Environnement, développement durable, territoire, OFS

Andrea Ries, responsable de programme, Division Analyse et politique, DDC

Le « Groupe de travail Agenda 2030 national » coordonne les travaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelon fédéral. Les intervenants dudit groupe présentent l'état actuel de la mise en œuvre, les comptes rendus planifiés et les prochaines étapes prévues.

2.1 Développement durable en Suisse et rôle de la Stratégie pour le développement durable

L'encouragement du développement durable par la Confédération découle d'un mandat constitutionnel. Le Conseil fédéral s'engage depuis longtemps dans ce domaine, tant à l'échelle nationale que sur le plan international. Dans sa Stratégie pour le développement durable, il présente les priorités politiques qu'il établit en la matière pour le moyen et le long terme. Cette stratégie fournit ainsi un cadre de référence qui montre, pour les principaux secteurs pertinents, dans quelle direction la Suisse doit évoluer à l'avenir. Le Conseil fédéral y montre en outre quelle contribution la Suisse apporte à la réalisation de l'Agenda 2030 durant la législature. La dernière version de la stratégie porte sur les années 2016 à 2019.

2.2 Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a fixé la procédure de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour la Suisse. Il se fondera sur les instruments pertinents déjà disponibles. En font notamment partie la Stratégie pour le développement durable et le Message sur la coopération internationale. Les documents de référence nécessaires à la mise en œuvre seront élaborés durant une phase de transition qui prendra fin

début 2018. Il s'agit de procéder à des préparatifs institutionnels et de lancer les premières étapes d'application de l'agenda. Les travaux suivants doivent être menés :

- Analyser la situation de la Suisse pour ce qui est de la mise en œuvre des ODD. Cela permettra d'identifier les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs d'ici à 2030 (cf. point 2.3).
- Déterminer le processus de mise en œuvre et les modalités du transfert des ODD vers les domaines de compétence des services fédéraux concernés.
- Étendre le système fédéral d'indicateurs du développement durable « MONET » de manière à pouvoir observer les progrès réalisés.
- Préparer les comptes rendus que la Suisse publiera sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, à l'attention des Nations Unies et du grand public.

Le Conseil fédéral décidera de la suite de la procédure début 2018.

2.3 Rapports

L'analyse de l'état actuel de mise en œuvre des ODD de la Suisse repose sur les moyens auxiliaires disponibles et sur les stratégies existantes qui comprennent le catalogue des tâches du programme de législation, la Stratégie pour le développement durable (et les résultats du Dialogue avec les parties prenantes sur lequel elle se fonde) ainsi que des lois, d'autres stratégies et des messages. Le système d'indicateurs MONET et le système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement servent entre autres de bases statistiques.

L'objectif de l'analyse est notamment de transcrire les 17 ODD et les 169 cibles dans des objectifs nationaux, de définir les organes responsables de leur mise en œuvre et d'énumérer les mesures actuelles en vue d'atteindre les cibles. Il faut définir sur cette base les lacunes (écarts) dans la réalisation des objectifs et déterminer la nécessité de prendre d'autres mesures.

2.4 Interaction entre rapports et Stratégie pour le développement durable

Un cycle de quatre ans défini par la législation est envisagé pour faire rapport sur l'état de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Stratégie pour le développement durable. Les rapports doivent permettre de dresser au milieu de la législation un état des lieux sur la base duquel on identifiera les actions à entreprendre pour atteindre les ODD. On peut fixer les priorités de la Stratégie pour le développement pour la prochaine législation sur la base des rapports (cf. tableau).

Rôle des rapports sur l'Agenda 2030	Rôle de la Stratégie pour le développement durable
Milieu de la législation	Début de la législation
Dressent un état des lieux	« tournée vers l'avenir »
Identifient les actions à entreprendre	Fixe des priorités pour la mise en œuvre
Base pour les rapports nationaux à l'ONU, comparaison avec d'autres pays, contributions internationales	Intègre des priorités spécifiques à la Suisse

2.5 Coopération entre acteurs étatiques et non étatiques, prochaines étapes

Le développement durable est une tâche qui incombe à toute la société. Il exige donc des efforts coordonnés des trois niveaux institutionnels, mais également une bonne coopération avec l'économie privée, la société civile et les sciences. L'organisation concrète de cette coopération sera définie durant la phase de transition qui s'étendra jusqu'à début 2018. Dans ce contexte, deux démarches jouent un rôle central :

D'une part, il est important de savoir quel jugement les parties prenantes portent sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au plan fédéral. Celles-ci seront donc invitées à prendre position sur l'état des lieux présenté par la Confédération et sur les actions à entreprendre, ainsi qu'à formuler des recommandations concernant la future Stratégie pour le développement durable. Il est prévu de mener cette consultation durant la première moitié de 2017.

D'autre part, on élabore diverses options devant permettre à d'importants acteurs autres que la Confédération – cantons, communes et intervenants non étatiques – de présenter leur propre contribution à la mise en œuvre de l'agenda.

Le Dialogue 2030 sur le développement durable constitue un cadre important pour coordonner les efforts consentis par la Confédération et les parties prenantes. Il regroupe les processus participatifs actuels liés à la politique nationale et internationale de développement durable et offre une plateforme d'information, de consultation et d'échange.

Lors du second Dialogue 2030 sur le développement durable « Rapport national relatif à l'Agenda 2030 », les participants ont débattu de la question de savoir comment les comptes rendus nationaux pourraient concrètement se présenter et comment il faudrait faire un rapport commun entre acteurs étatiques et acteurs non étatiques. Les contributions des participants servent ensuite à concevoir ce reporting.

Voici les prochaines manifestations et consultations prévues :

- Hiver 2016/17 : modalités de la collaboration, partenaires de la mise en œuvre et options concrètes pour l'établissement des rapports.
- Printemps/Été 2017 : actions à entreprendre pour la réalisation de l'Agenda 2030 par la Suisse.

3 Quatre points de vue sur les rapports nationaux sur les ODD

Les exposés présentés par economiesuisse, Solidar Suisse, le canton de Bâle-Ville et l'IISD-Europe ont exprimé quatre points de vue sur les exigences et les besoins en ce qui concerne l'établissement des rapports par la Confédération.

3.1 Point de vue d'economiesuisse

Thomas Pletscher, membre de la direction d'economiesuisse et secrétaire général d'ICC Switzerland

Celui qui fixe des objectifs doit toujours aussi clairement montrer si et comment ceux-ci peuvent effectivement être atteints.

L'économie s'est fortement engagée dans le processus d'élaboration de l'Agenda 2030, qui ne peut être mis en œuvre que conjointement avec les entreprises. En effet, ce sont elles au final qui créent, avec leurs activités et les investissements, les valeurs nécessaires, notamment les emplois, pour atteindre les objectifs. La collaboration ne doit cependant pas être comprise simplement comme le financement par l'économie de projets pilotés par l'État. La contribution du secteur privé est avant tout d'apporter des améliorations avec ses propres activités commerciales. Différentes entreprises reprennent déjà en grande partie les ODD dans leurs stratégies-clés. Néanmoins, la conception concrète de ces stratégies relève des entreprises et doit aussi rester de leur ressort. Autrement, on se fourvoierait en se dirigeant vers une économie planifiée centralisée.

Les rapports doivent être globaux et aussi prendre en considération les prestations fournies par le secteur privé, qui sont déjà considérables, justement aussi en ce qui concerne l'Agenda 2030 (p. ex. dans le cadre des rapports disponibles sur la responsabilité sociétale des entreprises, RSE). Il convient de renoncer à imposer d'autres obligations de faire rapport aux entreprises.

Un défi à relever est que les objectifs sont mondiaux alors que les activités et les rapports s'inscrivent en fin de compte dans un contexte national ou régional. On se trompe en voulant établir une mesure exacte ; il ne

s'agit pas d'une analyse précise mais au contraire de l'identification de tendances et d'orientations, donc de savoir la direction que nous prenons. A cette fin, une large base de données est déjà disponible, notamment à l'OFS. Enfin, tous les acteurs doivent pouvoir apporter leur contribution. Aussi les ONG doivent rendre compte de leurs initiatives et de leur efficacité.

Un groupe d'accompagnement devrait être créé pour la concrétisation des comptes rendus dans lequel devraient être représentés ceux qui pourront aussi apporter à l'avenir leurs propres contributions, en particulier également les entreprises et les ONG qui font rapport. Cette première étape ne doit pas mettre l'accent sur ceux qui ne seront que les destinataires des rapports. Dans une deuxième étape, il sera peut-être nécessaire d'introduire une vérification à laquelle les ONG et l'économie devront impérativement être associées. Comme il s'agit de présenter des tendances et de donner une image d'ensemble globale, il n'est guère possible d'identifier précisément les lacunes (analyse des écarts) et les actions à entreprendre pour les combler. La définition des objectifs est globale alors que les mesures devraient finalement être prises de manière décentralisée. Un processus politique ad hoc devrait en tout cas bénéficier d'une large assise et l'économie devrait jouer un rôle clé.

Les rapports devraient porter au moins sur quatre à cinq ans. En effet, il s'agit d'évolutions à long terme et non de perspectives à court terme. Afin d'obtenir un effet durable, on pourrait se concentrer sur trois à quatre ODD par an, ce qui créerait ainsi une trame de communication au fil du temps.

3.2 Point de vue de Solidar Suisse

Esther Maurer, directrice de Solidar Suisse

L'Agenda 2030 est une opportunité à saisir et un défi à relever à l'échelle de la planète : une fenêtre temporelle unique dans laquelle il s'agit de lier développement durable mondial et coopération au développement.

Attentes à l'égard de la Confédération :

- Le caractère contraignant de l'Agenda 2030 est reconnu par le Conseil fédéral et doit maintenant aussi être institutionnalisé dans l'administration fédérale et surtout au Parlement. On ne devrait pas commencer maintenant avec une « phase de transition » de deux ans et des travaux préparatoires mais tout de suite avec une « phase de transformation ». 15 ans sont vite passés.
- Il est nécessaire d'établir un ordre de priorité entre les objectifs sans sélectionner uniquement ceux qui nous conviennent. Il faut reconnaître que l'Agenda 2030 est un tout. Les priorités doivent mettre l'accent sur les lacunes (écarts) dans la réalisation des objectifs et pas seulement là où elles correspondent de toute façon à l'agenda politique ou là où la Suisse est déjà forte.
- La revendication de cohérence des politiques : la politique de développement et la politique économique doivent être coordonnées. Avec une politique extérieure qui endigue les flux financiers illégaux et qui met en place des systèmes fiscaux équitables à l'échelle mondiale, il est possible d'avoir un immense impact sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ces deux volets compenseraient largement les coupes budgétaires en discussion dans la coopération au développement.
- Obligation de rendre des comptes : le système de monitoring MONET est déjà très développé et sophistiqué. Il conviendrait maintenant de consacrer plus d'énergie à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 qu'au suivi. Pour simplifier le suivi, on pourrait appliquer l'ancien modèle bâlois utilisé pour les examens de durabilité dans lesquels on évalue pour tous les projets d'une certaine envergure les deux facteurs les plus négatifs et les deux les plus positifs de chaque dimension du développement durable, ce qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble simple du système ou de son équilibre.

Rôle de la société civile : elle est un acteur de la mise en œuvre qui doit apporter sa pierre à l'édifice : nous devons exiger aussi de nous-mêmes d'être cohérents dans toutes nos actions et pas seulement exiger de la cohérence de la part de la Confédération. Par ailleurs, il est demandé à la société civile d'encourager

l'échange, de permettre l'apprentissage mutuel pour fonder un vrai processus de transformation qui seul rendra possible la réalisation de l'Agenda 2030. La société civile est en outre un observateur critique des évolutions, elle analyse le suivi, sensibilise et mobilise les citoyens.

Rôle de Solidar Suisse : dans ses domaines d'activité, Solidar Suisse joue un triple rôle : celui d'acteur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et celui d'avocat de l'agenda : Solidar Suisse informe et sensibilise le grand public et les acteurs de la mise en œuvre. Solidar Suisse entend aussi jouer le rôle d'organisme de surveillance dans ses domaines-clés, avant tout dans l'objectif « croissance » ou dans le domaine de l'organisation équitable du travail afin de garantir le minimum vital dans le monde entier.

Rôle d'Alliance Sud : selon le représentant d'économiesuisse, la Suisse n'atteindra pas ses objectifs pour 2030 sans l'économie ; elle n'y parviendra pas non plus sans les organisations de développement qui sont représentées par Alliance Sud, qui coordonne la plateforme des ONG. Il s'agit de coordonner leurs efforts pour qu'elles parviennent ensemble à quelque chose. Alliance Sud est en train d'élaborer un concept de plateforme « SDG Watch » pour surveiller les ODD qui doit être portée par une large alliance de la société civile. Cette plateforme doit rassembler les analyses, les contributions et les rapports de toutes les organisations participantes et analyser en en faisant régulièrement la synthèse quels progrès ont été obtenus et quelles mesures ont été réalisées. Par ailleurs, la plateforme doit évaluer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et faire des recommandations.

3.3 Point de vue de l'International Institute for Sustainable Development, IISD-Europe

Mark Halle, directeur exécutif de l'IISD-Europe

L'Agenda 2030 n'est pas le seul instrument pour piloter le développement durable. A titre d'exemple, l'Agenda 21 est aussi un excellent instrument de travail. Afin d'assurer la cohérence à tous les niveaux du développement durable, l'Agenda 2030 doit par conséquent devenir l'Agenda de référence de tous les autres instruments et processus.

L'Agenda 2030 est universel. Il en résulte la nécessité d'un engagement particulier, largement diversifié de la Suisse. Cela signifie par exemple qu'elle doit aussi prendre en considération son impact sur les autres pays, par exemple dans le domaine de la consommation et de la production.

L'aide au développement touche à sa fin. Il s'agit de mobiliser de cinq à sept milliards de dollars. Il ne sera possible de les réunir que si les contributions des pouvoirs publics s'additionnent aux moyens de l'économie privée. Il convient d'harmoniser l'affectation des fonds en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.

3.4 Point de vue du canton de Bâle-Ville

Barbara Alder, responsable du service technique Bases et stratégies, développement cantonal et urbain, Département de la présidence, canton de Bâle-Ville

Le niveau régional revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les ODD doivent être adaptés aux situations locales. Les modes de vie urbains et les espaces fonctionnels jouent notamment un rôle décisif pour la réalisation des ODD.

La planification stratégique et politique des cantons, des communes et des villes est le cadre dans lequel s'inscrit la mise en œuvre des ODD. Le canton de Bâle-Ville a inscrit le développement durable dans un article constitutionnel et établit son programme de législature sur cette base. Un jeu d'indicateurs ad hoc a été élaboré. Il prend en compte les évolutions actuelles au plan national (p. ex. jeu d'indicateurs MONET et Cercle Indicateurs) et au plan international (p. ex. Agenda 2030).

Précieux soutien apporté par la Confédération aux cantons :

- Objectifs contraignants pour les cantons et harmonisation des politiques fédérales et cantonales (cohérence des politiques) : soutien de la Confédération afin de donner un caractère obligatoire.

- Rapports sur les ODD servant de base efficace à la planification.
- Exploitation des synergies et suppression des doublons pour gagner en efficacité avec d'autres instruments tels que MONET, Cercle Indicateurs, systèmes cantonaux d'indicateurs, etc.

4 Prises de position des participants à la manifestation

Dans une partie interactive, les participants à la manifestation ont eu la possibilité de se positionner sur quatre questions. Vous trouverez ci-après le nombre de participants qui ont opté pour l'une des quatre réponses possibles. En tout, 46 représentants de la société civile, 26 des milieux économiques, 24 du monde scientifique, 25 des cantons et des communes et cinq de la politique ont pris position. L'annexe 1 résume la discussion et les arguments avancés.

	NGO	Wirtschaft	Wissenschaft	Kantone Gemeind.	Politik	Total	Total %
Question 1: Faut-il un rapport national sur l'état de mise en œuvre des ODD?							
1. ja – durch den Bund allein	2	0	1	1	0	4	3
2. Oui – rapport national commun associant les parties prenantes, les cantons et les communes.	44	25	23	24	3	119	94
3. Il faut seulement un rapport international de la Confédération à l'ONU.	0	0	0	0	2	2	2
4. Il n'y a pas besoin de rapport national sur les ODD.	0	1	0	0	0	1	1
Question 2: Quel doit être le but premier du rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030?							
1. Faire apparaître l'état actuel de la mise en œuvre et constater les progrès réalisés.	4	11	0	2	1	18	14
2. Montrer en toute transparence les domaines où il y a nécessité d'agir, les contradictions et les conflits d'objectifs en Suisse.	15	7	10	16	0	48	37
3. Permettre de définir les mesures nécessaires et montrer les compétences et les responsabilités de mise en œuvre.	18	3	5	10	2	38	29
4. Motiver et mobiliser les parties prenantes et le public.	11	4	8	1	1	25	19
Question 3: A qui doit s'adresser le rapport sur les ODD?							
1. Aux parties prenantes, aux cantons et aux communes (déjà actifs ou non).	13	8	6	9	3	39	33
2. Aux décideurs politiques (Parlement, partis).	15	3	2	9	2	31	26
3. Au public et en particulier aux parties prenantes.	14	9	13	7	1	44	37
4. Aux autres membres de l'ONU et aux organisations internationales.	4	0	0	1	1	6	5
Question 4: Quelle contribution votre organisation est-elle disposée à fournir à un rapport commun?							
1. Participation active au rapport sur les ODD (propres rapports sur les projets).	13	6	15	9	2	45	45
2. Participation active si elle ne représente pas un travail compliqué et si elle peut offrir une valeur ajoutée à l'organisation (par ex. pour la communication).	14	5	4	18	0	41	41
3. Participation active, mais seulement s'il y a des exigences de qualité clairement formulées et un contrôle par une autorité neutre.	2	6	3	0	0	11	11
4. Aucune.	2	0	0	1	0	3	3

5 Conclusion

Michael Gerber, Ambassadeur, représentant spécial du Conseil fédéral pour le développement durable mondial, DDC

Les différents points de vue exprimés par la société civile, les milieux économiques, le monde scientifique et le canton de Bâle-Ville ont montré de manière réjouissante que les objectifs de l'Agenda 2030 ont été intégrés à tous les niveaux et que l'établissement de rapports sur les ODD est déjà une thématique importante pour l'économie privée. Il ne s'agit pas de tout réinventer : ces rapports peuvent se fonder sur de nombreuses bases déjà disponibles. Les défis à relever sont néanmoins importants parce que les rapports deviennent encore plus volumineux, qu'ils portent sur davantage d'objectifs et qu'ils nécessiteront une étroite collaboration entre acteurs étatiques et avec d'autres acteurs non étatiques.

Concernant le suivi, le credo est qu'il doit être simple, réalisable et significatif. Nous devons le garder à l'esprit lors de la conception des rapports. Le travail qui nous attend est certes complexe mais son produit doit être simple et compréhensible.

Les discussions en plénum ont esquissé une image avec des messages clairs. Les résultats montrent qu'il est nécessaire d'établir un rapport commun avec les parties prenantes, les cantons et les communes. Le but premier doit être de dégager les actions à entreprendre et de montrer par quelles mesures relevant de quelles compétences ces actions doivent être entreprises. Il est aussi ressorti des discussions que les rapports ne devraient pas s'adresser à un public déterminé mais à la fois aux parties prenantes, aux cantons, aux communes, aux décideurs politiques et au grand public, donc à tous. C'est aussi un élément qui fait leur complexité que nous devons prendre au sérieux. En effet, l'Agenda 2030 est pour tout le monde et cette question le met bien en lumière. Les réponses à la dernière question montrent que la grande majorité des personnes présentes souhaite participer activement aux comptes rendus.

Les défis à relever sont considérables. Et les réponses à la dernière question illustrent qu'il faut le concours de tous pour réussir à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. C'est aussi l'opportunité à saisir de cet agenda : il crée un grand nombre de nouveaux partenariats entre davantage d'acteurs très différents. Il est aussi une grande opportunité à saisir en matière de cohérence des politiques. La mise en réseau de ses différents éléments, le suivi et les rapports révéleront des incohérences pas seulement en Suisse mais aussi au plan international.

6 Annexe 1: Déclarations des participants relatives aux quatre questions

Vous trouverez ci-après un résumé des déclarations écrites et orales des participants sur les quatre questions de positionnement (déclarations par écrit dans la langue originale).

6.1 Question 1: Faut-il un rapport national sur l'état de mise en œuvre des ODD?

1. Oui – rapport national uniquement par la Confédération.

- C'est d'abord la Suisse qui doit rendre un rapport. Les partenaires apportent alors leur perspective propre.
- Stakeholder, Kantonen, etc. sind Adressaten und sollen den Gap (Lücke zur Zielerfüllung) verringern. Die Berichterstattung soll einfach sein, deshalb genügt Bund.
- Dans le compte rendu, toutes les différentes parties prenantes devraient avoir leur propre rôle à jouer. Il faut qu'il y ait un rapport de la Confédération et d'autres alternatives comme des rapports faits par des ONG.

2. Oui – rapport national commun associant les parties prenantes, les cantons et les communes.

- Ja, aber mit Augenmass,
- Gemeinsam ist wichtig weil SDG (Goal 17!) auch Kooperation fördern sollen.
- Bund soll auch selber Monitoren, wo Hinderungsfaktoren sind, um die Ziele zu erreichen (Handelshemmnisse z.B.).
- Ja, aber ausgerichtet auf definierte Zielgruppen! (nicht Schublade).
- Bien impliquer l'ensemble de la société civile, y compris les organisations qui défendent la promotion de la santé et le social.
- Leave no-one behind (Motto des SDG) also auch Berichterstattung mit allen.
- Nicht nur Berichterstattung auch politische Diskussion ist nötig.
- Mit Bezug zur Transformation und Politikkohärenz.
- Oui, mais aussi action avant reporting.
- Gemeinsam Berichterstattung ja – aber kein Zwang zum Konsens – Widersprüche dürfen benannt werden + stehen bleiben.
- Auch gemeinsam Zielsetzung + Gap-Analyse.
- Compte rendu au niveau cantonal mais appuyé et validé par la politique.
- Ja, aber einfach und vor allem inhaltlich, nicht über Prozess!
- Importance de la coopération verticale et horizontale ; mais aussi d'intégrer la société civile.
- Avoir un rapport commun permet une application des principes du fédéralisme, et une implication des différents échelons.
- Il faut un compte rendu mais avant tout agir et arriver vers de réels progrès.
- On doit tirer des avantages de l'existant et ne pas tout réinventer.
- Les différentes parties prenantes doivent être intégrées aux différents stades du rapport, pas seulement dans une phase préliminaire.
- Le vecteur central doit être le changement et il faut se fixer des priorités pour y arriver. Faire un état des lieux n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs. Il faut se donner les moyens d'y arriver.

- Le compte rendu commun devrait inclure tous les participants et ne pas uniquement se focaliser sur les/se limiter aux 169 indicateurs, mais sur/à tous les aspects du développement durable.
 - Les principaux dilemmes doivent être mis à jour.
 - Le processus exécutif est important.
 - Le produit national brut est un indicateur important. Les progrès à ce niveau devraient être particulièrement soulignés.
3. Il faut seulement un rapport international de la Confédération à l'ONU.
- Pas de réponses.
4. Il n'y a pas besoin de rapport national sur les ODD.
- Nur theoretische Antwort !
 - Il est important de ne pas seulement faire un rapport, mais aussi d'agir.

6.2 Question 2: Quel doit être le but premier du rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030?

1. Faire apparaître l'état actuel de la mise en œuvre et constater les progrès réalisés.
- Toutes les quatre réponses! On doit savoir où on est, où on doit aller et qui a le pouvoir d'y arriver + impliquer la société dans son ensemble.
 - Il est important de faire un rapport sur l'état actuel, car il faut voir où on en est et ce que l'on va devoir atteindre (objectifs).
2. Montrer en toute transparence les domaines où il y a nécessité d'agir, les contradictions et les conflits d'objectifs en Suisse.
- Le plus dynamique pour tirer des leçons et ne pas cacher les tensions.
 - Der Prozess darf nicht überladen werden → Handlungsbedarf identifizieren genügt.
 - Nicht „Handlungsbedarf“ sondern „Handlungslücken“.
 - Zielpublikum: Politik und Parlament.
 - C'est nécessaire, mais pas suffisant. Il faut aussi proposer des moyens d'aller dans le bon sens.
 - Les réponses 2, 3 et 4 sont toutes les 3 très importantes. A) Montrer les domaines où il est nécessaire d'agir. B) Définir les mesures et montrer les compétences et les responsabilités. C) Motiver et mobiliser les Pouvoirs publics et le public. Quick wins. Accountability.
 - Schlechte Auswahl von Antworten da alle 4 Antworten ihre Berechtigung haben.
 - Link zwischen Energie Strategie 2050 + NE Agenda 2030) ?
 - Le futur rapport devrait répondre aux réponses 1+2+3. Mais le choix final du participant est pour finir 2. Il y a un risque de conflits potentiels élevés. La réponse 2 met bien en avant les conflits potentiels. Et il y en a beaucoup.
 - On a encore beaucoup de choses à apprendre. Il faut qu'on tire des leçons par l'apprentissage (collaboration).
3. Permettre de définir les mesures nécessaires et montrer les compétences et les responsabilités de mise en œuvre.
- Ableitung von nötigen Massnahmen und Aufzeigen der Zuständigkeit ist wünschenswertes Ziel, aber dies muss sich zwingend auf die Punkte 1 (Ausweis von Fortschritten) und 2 (Schaffung von Transparenz), die Primärziel sind, beziehen.

- L'état des lieux est relativement clair + nécessaire surtout de passer à l'action et ne pas passer trop de temps sur la période de transition.
- Elaborer un guide de mise en œuvre avec cantons et communes.
- Bericht als formative Evaluation mit Fokus auf Handlungsfelder + Akteure.
- Klare Definition der Zuständigkeiten → volle Konzentration, grösster Erfolg (keine Grabenkämpfe).
- Wäre schön, aber politisch möglich?! → politischer Prozess nötig!
- Antwort 2 soll Teil davon sein → Fokus auf GAP → Widersprüche zu Wachstumszwängen
- Indispensable d'intégrer les cantons et les communes, de régler les compétences et d'inciter les différents acteurs à agir. Car inclure les différents échelons va avoir un effet dynamique.
- Il faut savoir qui est responsable de passer à l'acte (mettre en œuvre les objectifs) et être conscient des conflits entre les objectifs (contradictions).
- Le rapport ne doit pas uniquement être un état des lieux. Il faut connaître les publics cibles, son contenu, sa portée, sa mise en œuvre, sa procédure, son utilisation, etc.

4. Motiver et mobiliser les parties prenantes et le public.

- Verständlichkeit: geht nicht ohne Gedächtnis + Geschichte (CH 1950 – Heute).
- Inklusion der ZivilGesellschaft in einer breitesten Form soll auch gesichert sein, darum müssen alle Stakeholders zu Wort kommen.
- Les parties prenantes sont déjà mobilisées. Le public doit être informé tout au long du processus.
- 4+3+2 aber: SDG sollen Breitenwirkung erzielen.
- ... à condition d'associer la société civile dans le processus d'élaboration du rapport, et d'assurer une large diffusion du rapport auprès du grand public.
- Ich stelle fest, dass SDG in der Öffentlichkeit nicht bekannt sind; für die Umsetzung wäre diese aber nötig.
- Globale Perspektive der Nachhaltigkeit geht uns all an.
- Es geht alle an, darum ergeben sich die 3 anderen automatisch.
- Gesamtbelastung der Natur an erster Stelle.
- Nur mit Beteiligung der Stakeholder kommen wir schneller vorwärts als heute.
- Die Berichterstattung soll für alle verständlich sein und alle sollen sich damit erkennen. Um die Leute zu mobilisieren bedeutet es, dass die Berichterstattung die Punkte 2 + 3 behandelt.
- ... damit muss die Berichterstattung einfach und überzeugend sein und zeigen, wo wir Fortschritte machen müssen und wo der Handlungsbedarf liegt.
- Un rapport va de toute façon être fait, mais il faut intégrer le public le plus large possible, sinon les ODD ne se réaliseront pas. En effet, au final, les gens d'une manière générale n'ont pas d'obligation de mettre en œuvre les ODD, et donc d'aller vers un mode de vie plus en lien avec le développement durable. Il faut donc aller vers eux et les intégrer dans le processus. Les réponses 1+2+3 doivent donc de toute manière le faire.
- Il faut impliquer tout le public, d'une manière très large. Ceci est fondamental.
- Important d'impliquer les citoyens. Il faut aussi clarifier les réponses 1+2+3.
- Les électeurs doivent faire en sorte que l'on aille dans le sens de la mise en œuvre des ODD.

- Il faut aussi voir ce qui se fait à l'étranger. Car la Suisse a aussi un impact à l'étranger.
- Toute la société doit être intégrée. Certains ne savent même pas qu'ils peuvent jouer un rôle. Il faut que toutes les personnes soient informées des ODD, même celles qui ne lisent pas les médias. La temporalité est un aspect important.
- Proposition : il faudrait que toute la charge pesant sur la nature soit décrite dans le rapport. C'est un aspect fondamental. Il faut également prendre en compte le facteur démographique, notamment la notion d'empreinte écologique. Il faut réduire notre empreinte écologique et la démographie, c'est-à-dire réduire notre impact sur l'environnement.

6.3 Question 3: A qui doit s'adresser le rapport sur les ODD?

1. Aux parties prenantes, aux cantons et aux communes (déjà actifs ou non).

- Ce rapport doit motiver l'augmentation de l'implication communautaire dans des projets, des lois ou des initiatives populaires en faveur du développement durable.
- Stakeholder, Kantonen und Gemeinden haben den insgesamt grössten Einfluss, aber politische Entscheidungsträger nicht vergessen + für Bevölkerung vereinfachten Bericht erstellen.
- Le rapport doit s'adresser aux quatre niveaux.
- Il faudrait le rendre pédagogique et le vulgariser pour s'adresser à tout public.
- Alle sollen informiert werden, aber Zielgruppen gerecht.
- Alle. sicher 1-3. Ev. auch 4.
- Berichterstellung des Bundes als Stakeholder, Gemeinden, NGOs, etc., doch auch Massnahmen ergreifen, damit die Medien die Thematik aufgreifen → diese vermitteln an die breite Bevölkerung.
- Il faut avoir les trois niveaux institutionnels et les autres parties prenantes.
- Les niveaux cantonal et communal sont importants, car c'est de là que viennent les gens (les citoyens). Il s'agit d'une échelle importante. Tous les gens doivent être informés sur les ODD, mais pas forcément de la même façon. Mais là se pose aussi la question des moyens.
- Le rapport doit faire l'état des lieux des progrès, décrire le parcours qui a été réalisé jusque-là. Il doit s'agir d'un compte rendu pour ceux qui font la mise en œuvre (cantons, communes et les différentes parties prenantes).

2. Aux décideurs politiques (Parlement, partis).

- Les « politiques » devraient s'approprier ce(s) sujet(s), mais je n'y crois guère, occupés qu'ils sont par le pouvoir. Plus de Poitikos, moins de Politikè.
- Die Berichterstattung richtet sich an alle Akteure und Ebenen, aber die Entscheidungsträger sind besonders wichtig.
- Ohne Einbezug der Politik geht nichts (Kohärenz).
- Politique à tous les échelons: Confédération, cantons et communes.
- Il faut associer les décideurs politiques au processus. Sans cela, la mise en œuvre des ODD se fera difficilement. Car les objectifs doivent se transformer en politiques publiques.
- Les hommes politiques sont nécessaires pour une bonne mise en œuvre.
- Il serait souhaitable que les hommes politiques s'approprient le sujet.

- Importance des hommes politiques. Ils peuvent changer la réalité en agissant. Mais on doit aussi s'adresser à toutes les parties prenantes. Les hommes politiques sont indispensables. Ils sont le nerf de la guerre.
3. Au public et en particulier aux parties prenantes.
- On ne peut pas uniquement s'adresser aux politiques qui risquent de faire disparaître le sujet. L'opinion publique doit être informée.
 - On devrait être exhaustif, inclure aussi tous les autres public cibles (parlementaires, public large).
4. Aux autres membres de l'ONU et aux organisations internationales.
- Compte rendu pour l'ONU est différent du compte rendu pour l'opinion publique. Celui pour l'ONU nous allons devoir le faire (obligatoire), alors qu'il faut aussi informer le public. On ne va pas communiquer la même chose. Donc est-ce qu'il faut faire plusieurs rapports pour les différents publics cibles?
 - Pour le moment, même le domaine académique ne sait pas quoi faire avec cet Agenda 2030.
 - Une majorité du grand public ignore aussi ce que fait l'Agenda 2030 et à quoi il sert.

6.4 Question 4: Quelle contribution votre organisation est-elle disposée à fournir à un rapport commun?

1. Participation active au rapport sur les ODD (propres rapports sur les projets).
- Man sollte das 3 Sphären-Modell sowie das Kapitalstockmodell unbedingt überwinden denn die Kategorie „Umwelt“ hat grenzen, da kann man nicht beliebig „Anpassungen“ machen, diese ist eine zu anthropozentrische Perspektive.
 - FSU. Fachverbahn Schweizer Raumplaner. Die Raumplanung kann strategisch wirken zugunsten einer Nachhaltige Entwicklung.
 - Focus auf SDG 11 (ISOCARP Schweiz).
 - Les entreprises n'ont pas attendu l'Agenda 2030 pour être actives et avoir leur propre rapport / indicateurs. Il serait compliqué de changer ce qui fonctionne.
 - Qualitative Beispiele um di quantitativen Indikatoren zu illustrieren.
 - Nicht nur Projekte, sondern von gesamten Organisation → dort wo grösste Wirkung +/- besteht. Z.B. bei Unternehmen die sozio-ökonomische Wirkungsmessung.
 - Kurze Berichterstattung zu einigen SDG. beziehungsweise Targets, die von den eigenen Institution bearbeitet werden.
2. Participation active si elle ne représente pas un travail compliqué et si elle peut offrir une valeur ajoutée à l'organisation (par ex. pour la communication).
- Pour être efficace, soyons unis en nous facilitant la vie !!! Moins de paperasse = + d'actions concrètes.
 - Ressourcen sind beschränkt (leider) (Mehrwerte nicht so wichtig).
 - Unsere Anliegen haben noch zu wenig Raum.
3. Participation active, mais seulement s'il y a des exigences de qualité clairement formulées et un contrôle par une autorité neutre.
- Qualitätsanforderungen bewirken auch, dass konkrete Beiträge geleistet werden (Disziplinierung)
 - Welche Qualitätskriterien ? Welche neutrale Instanz?
 - Aktive Eingabe + Beteiligung aber so „lean“ wie möglich und möglichst keine neuen KPIs / Berichte

- Leverage existing reporting systems and KPI's.
- La transparence du processus et du rapport doit être garantie. Il y a une grande exigence qualitative. Il doit cependant rester suffisamment simple pour être facilement accessible.
- Il faut aussi inclure les différents domaines de l'économie. Par exemple l'hôtellerie. Il faut travailler au niveau des relations publiques et des ODD. Il faut au final présenter des choses simples, illustrant bien la réalité.
- Les cantons doivent déjà rendre beaucoup de rapports à la Confédération. Il faut avoir une bonne coordination pour le rapport et une bonne communication sur le processus.
- Il faut que le rapport soit simple, concret et facilement utilisable aux différents échelons.

4. Aucune.

- Gewicht auf Umsetzung, deshalb Berichterstattung durch den Bund.
- Pour les entreprises, les difficultés sont dans l'interprétation des ODD.
- Beaucoup d'entreprises font déjà des rapports et évoquent la responsabilité sociale et environnementale. Dans le cas de l'Agenda 2030, il est difficile d'extrapoler les ODD. Il faudrait mettre en relation les différentes données à ce sujet.
- La qualité est importante. Mais il faudrait aussi de la liberté sur la façon de faire le rapport et d'interpréter les ODD.